|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer  le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2024-2027** |  |
| **Troisième réunion – 21 et 22 février 2022** |  |
|  |  |
|  | **Document CWG-SFP-3/12-F** |
| **7 février 2022** |
| **Original: anglais** |
| Contribution de l'Algérie, du Cameroun, de l'égypte, du Ghana, du Kenya, du Nigéria, de la République sudafricaine et du Zimbabwe | |
| proposition africaine commune pour les travaux de la troisième réunion du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (gtc-SFP) | |
|  | |

# 1 Introduction

Les Membres de l'Union africaine des télécommunications (UAT) ont conjugué leurs efforts afin d'élaborer une proposition régionale commune pour le projet de la partie du Plan stratégique de l'UIT consacrée à l'UIT-D. Du temps et des efforts ont été consacrés à la rédaction d'un [document](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.SOP-C-0014/fr) complet et exhaustif, qui a été porté à l'attention du GT-GCDT-SOP (**Document TDAG-WG-SOP/14**) à sa réunion du 4 octobre 2021 ; nous avons également pris part au dialogue depuis la première réunion du processus du GTC-SFP.

Nous prenons bonne note de la proposition formulée par le Secrétariat de l'UIT, à partir des contributions des membres de l'UIT et du cabinet Dalberg, pour apporter des améliorations au cadre stratégique de l'UIT, en s'inspirant des principes établis à la première réunion du GTC-SFP. Nous sommes d'avis que la période 2024-2027 sera très importante pour la réalisation, l'évaluation et le suivi de divers programmes d'activités de l'ONU, et jugeons donc opportun d'adapter le plan stratégique en conséquence.

# 2 Commentaire de la section 2.5 de la contribution du Secrétariat concernant le projet d'Annexe 1 de la Résolution 71 – projet de Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027

Nous suggérons ci-après des **améliorations** possibles des cibles proposées pour le But 1: Connectivité universelle – d'ici à 2030, et le But 2: Transformation numérique durable – d'ici à 2030. Nous indiquons aussi certaines cibles proposées actuellement pour le **But 2** qu'il serait utile, à notre avis, de rattacher également au **But 1**.

Les cibles proposées seraient les suivantes:

But 1: Connectivité universelle – d'ici à 2030:

1.1: Services large bande pour tous à un coût abordable

1.1.1: inférieur à 2% du salaire minimum par habitant

1.2: Infrastructures numériques sécurisées

1.2.1: Indice de la cybersécurité (ICS) (cible à préciser)

1.2.2: Proportion des cyberattaques repoussées par des mesures engagées par les équipes CERT/CSIRT/CIRT (cible à préciser)

1.3: Infrastructures numériques résilientes

1.4: Services large bande pour tous

1.4.1: Couverture universelle en large bande fixe d'au moins 2Mbit/s par utilisateur

1.5: Connectivité large bande pour l'éducation et d'autres domaines sociaux et économiques

1.5.1: Accès large bande pour chaque adulte/jeune (% de connectés/pays)

1.5.2: Accès large bande pour toutes les écoles/universités

1.5.3: Accès large bande pour tous les centres de santé (% de connectés/pays)

1.5.4: Accès large bande pour les MPME (% de connectés/pays)

1.6: Réduction de toutes les fractures numériques (en particulier entre les pays, entre les hommes et les femmes, en fonction de l'âge et entre les zones urbaines et les zones rurales).

But 2: Transformation numérique durable – d'ici à 2030:

2.1: Stratégie de transformation numérique et cadres directifs et réglementaires y afférents

2.2: Bâtir un écosystème de l'innovation et de l'entreprenariat dans le domaine numérique

2.3: Promouvoir les services numériques dans le domaine financier et d'autres domaines

2.4: Adoption des technologies numériques, y compris des technologies naissantes;2.6 Promouvoir l'utilisation d'applications et de services numériques (santé en ligne, administration en ligne, etc.)

2.5: Renforcer les compétences numériques pour tous

2.6: Promouvoir l'investissement et élaborer des mécanismes de financement

2.7: Renforcer l'état de préparation des pays en matière de cybersécurité, avec des capacités essentielles: existence d'une stratégie, d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident/d'urgence informatique, et d'une législation.

# 3 Commentaire de la section 2.6 (Priorités thématiques) de la contribution du Secrétariat concernant le projet d'Annexe 1 de la Résolution 71 – projet de Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027

a) Environnement propice

Nous suggérons d'inclure dans cette priorité thématique la promotion de l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC. L'UIT doit jouer un rôle clef dans la création d'un environnement qui soit propice à l'innovation, et dans lequel les technologies nouvelles et naissantes contribuent à l'application des textes issus du SMSI et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, particulièrement au niveau national.

b) Cybersecurité

Le Programme mondial cybersécurité (GCA) de l'UIT tient une place essentielle dans la transition vers une société numérique. C'est un instrument décisif pour garantir une économie numérique fiable et sécurisée, inspirant confiance à tous les participants et permettant aux entreprises de se développer et de prospérer. À la différence d'autres "catalyseurs", il est déjà assorti d'objectifs, d'indicateurs et de produits bien définis qui font l'objet d'un suivi régulier.

Il fait fond sur l'objectif 2 du Plan d'action de Buenos Aires adopté à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017, et les résolutions connexes des conférences et assemblées de l'UIT.

Cette question doit constituer une priorité thématique à part, comme nous l'avons dit à la 2ème réunion du GTC-SFP. Dans la mesure où la transformation numérique est considérée comme un but stratégique, il serait très rationnel à notre avis que celle-ci soit suivie d'une priorité thématique autonome sur la cybersécurité.

Il existe d'autres arguments valables qui justifient de conserver la cybersécurité comme priorité thématique autonome: le fait que l'UIT soit l'organisme des Nations Unies chargé des télécommunications/TIC, et le coordonnateur unique de la grande orientation C5 du SMSI sur l'établissement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC ; la question de la révision des lignes directrices relatives à l'utilisation du GCA ; et l'intérêt croissant porté aux questions de cybersécurité dans les processus de l'ONU, auxquels l'UIT doit contribuer d'une manière ou d'une autre.

À propos du paragraphe 35, nous suggérons que l'accent soit mis, pour les activités liées à la priorité thématique de la cybersécurité, sur le GCA et sur les cinq piliers qui lui sont associés (mesures juridiques, mesures techniques et de procédure, structures organisationnelles, renforcement des capacités et coopération internationale).

Une raison supplémentaire de considérer la cybersécurité comme une priorité thématique autonome est que celle-ci fait partie des trois sujets ou buts prioritaires, et constitue un aspect essentiel de la feuille de route du Secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique, à laquelle l'UIT est pleinement associée.

# 4 Commentaire de la section 2.8 (Catalyseurs) de la contribution du Secrétariat concernant le projet d'Annexe 1 de la Résolution 71 – projet de Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027

Nous avons indiqué dans nos réponses au questionnaire élaboré par le Secrétariat de l'UIT concernant le Plan stratégique que la prise en compte dans celui-ci de la présence régionale est fondamentale pour apporter clarté, spécificité et souci des résultats à cet instrument.

Nous jugeons opportun de mettre davantage l'accent, au paragraphe 64 de la section 2.8, relatif à la présence régionale, sur des détails plus concrets, ainsi que sur les aspects stratégiques. Nous préconisons aussi de mettre en place une planification stratégique par bureau régional, que l'on pourrait traduire en plans opérationnels succincts et précis, où l'accent serait mis sur les PMA, les PDSL, les PEID et les pays ayant des besoins particuliers, en tenant compte des modes et des caractéristiques de développement actuels de la région Afrique. Il conviendrait de prendre aussi en considération, dans la planification stratégique de la présence régionale, les initiatives régionales effectivement proposées à la CMDT.

# 5 Commentaire de la contribution du Secrétariat à l'Annexe 2 de la Résolution 71: Analyse de situation

En ce qui concerne les faits nouveaux survenus depuis la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en 2018, nous souhaitons qu'il soit fait mention du Plan d'action de l'ONU pour la coopération numérique et de la feuille de route connexe, Notre programme commun, en ce que ces documents comportent à notre avis plusieurs domaines dans lesquels l'UIT pourrait intervenir, outre qu'ils ouvrent une série de possibilités de partenariat avec différentes organisations. Cet aspect peut être indiqué parmi les possibilités dans l'analyse SWOT.

Nous suggérons aussi d'indiquer les aspects ci-après parmi les "**Faiblesses**" dans l'analyse SWOT:

1) L'imprécision du mandat des bureaux régionaux et des bureaux de zone, qui est source d'inefficacité dans les services offerts aux membres et dans la proposition de valeur offerte aux parties prenantes.

Nous suggérons aussi d'indiquer les aspects ci-après parmi les "**Menaces**" dans l'analyse SWOT:

1) La capacité de se montrer concurrentiel et de conserver sa raison d'être aux échelons international et régional est une question qui suscite des préoccupations majeures.

2) D'autres organismes des Nations Unies renforcent leur participation dans les domaines de la coopération numérique et des TIC, où elles sont à même de déployer des moyens qui pourraient excéder ceux dont l'UIT dispose au niveau régional.

4) Le modèle d'activité actuel des manifestations Telecom n'est pas viable financièrement et la proposition de valeur de ces manifestations montre des signes évidents de faiblesse.

5) Participation, coordination et collaboration faibles à l'échelle du système des Nations Unies l'ONU en ce qui concerne la planification stratégique commune.

Autres points essentiels soulignés:

• Garantir des mesures fiables et bien définies des objectifs/indicateurs.

• S'agissant des plans opérationnels destinés à chaque bureau régional, que les pays approuvent ces plans, participent à leur exécution et disposent d'IFP robustes pour en mesurer les résultats, ce qui peut contribuer à la maîtrise du budget.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_